



## VILLE DE POINTE-CLAIRE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE (QUÉBEC) LE **LUNDI 3 MAI 2010** À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT LIVRÉ PAR LA DIVISION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE LE JEUDI 29 AVRIL 2010.

**PRÉSENTS** : Son Honneur monsieur le maire Bill McMurchie ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, R. Geller, J.-P. Grenier, A. Iermieri, J.R. Labbé, D. Smith, E. Sztuka et M. Trudeau, formant ainsi quorum du conseil.

Me J.-D. Jacob, directeur général et Lucie Tousignant, greffière sont également présents.

### **2010-239** APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

**RÉSOLU** : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri Appuyé par monsieur le conseiller Trudeau, et unanimement D'approuver l'ordre du jour dressé en regard de la présente séance avec le report des points 20.06 et 30.04 à une prochaine séance du conseil et l'ajout du point suivant :

60.03 Donner un avis de motion – projet de règlement modifiant le Règlement de construction n° 2495C de la Ville de Pointe-Claire afin d'autoriser la construction d'un chalet municipal dans le parc du Voyageur, et ce, sans qu'un système de gicleurs automatique à eau y soit installé.

### **2010-240** PROCLAMATION – JOURNÉE DU DENIM POUR LE CANCER DU SEIN – 11 MAI 2010

**RÉSOLU** : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement DE proclamer le 11 mai 2010 «Journée du denim pour le cancer du sein»;

D'autoriser le versement d'une contribution égale à la somme recueillie de la part des employés de la Ville, au nom de l'organisme CURE qui procède à cette campagne de financement;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-193-00-989, le tout, tel qu'il appert du certificat n° 10-2691 émis par la trésorière.

### **2010-241** SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Le maire tient une consultation publique relativement au projet de règlement suivant:

PC-2495C-68-PD1 modifiant le Règlement n° 2495C de l'ancienne Ville de Pointe-Claire pour permettre la construction d'un cabanon de 160 pieds carrés (14,86 mètres carrés) sans dalle de béton ou sans fondations permanentes sur le lot 2 529 633 (zone Ra307 – 300, avenue Saint-Louis).

Le maire demande à la greffière d'expliquer le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

La greffière explique la teneur du projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et indique que le projet de règlement n° PC-2495C-68-PD1 ne contient pas des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le maire demande s'il y a des personnes ou organismes qui désirent s'exprimer au sujet de ce projets de règlement.

Aucune question n'est posée aux membres du conseil concernant ce projet de règlement.

Par conséquent, la séance de consultation publique prend fin.

**2010-242**                    ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX - VERSIONS FRANÇAISES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier  
Appuyé par monsieur le conseiller Sztuka, et unanimement  
D'approuver les versions françaises des procès-verbaux de la  
séance du conseil tenue le 19 avril 2010 et de la séance  
extraordinaire tenue le 21 avril 2010.

**2010-242-1**                ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX - VERSIONS ANGLAISES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier  
Appuyé par monsieur le conseiller Sztuka, et unanimement  
D'approuver les versions anglaises des procès-verbaux de la  
séance du conseil tenue le 19 avril 2010 et de la séance  
extraordinaire tenue le 21 avril 2010.

**2010-243**                    PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil.

Jonathan McLelland, 102, avenue Longmeadow, représentant l'Association des citoyens de Cedar Park : Inquiétude des citoyens à l'égard de ce qui est proposé dans le projet de plan d'urbanisme à l'égard du projet connu sous le nom de « projet Pilon ». Échéancier pour déposer les commentaires des citoyens.

Peter Ascoli, 244, avenue Stillview : Plainte à l'égard d'immondices laissées dans le parc Seigniory par les étudiants des écoles du quartier.

John Carlon, 110, avenue Prince-Rupert : Échéancier quant à la mise en place des solutions proposées à la suite des inondations du 11 juillet 2009 et demande d'obtention d'une copie des procès-verbaux des rencontres tenues à ce sujet.

Mme Sloth, 108, avenue Highgate : Date de l'adoption du plan d'urbanisme et de l'assemblée publique de consultation lors duquel le « projet Pilon » sera discuté.

John Sheshko, 116, avenue Highgate : Participation des citoyens dans le cadre de l'adoption du projet de plan d'urbanisme.

Jonathan McLelland, 102, avenue Longmeadow : Participation des citoyens dans le cadre de l'assemblée publique de consultation sur l'adoption du projet de plan d'urbanisme.

**2010-244**                    AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME ET UNE DÉPENSE DE 250 000\$

Monsieur le conseiller Trudeau donne avis à l'effet qu'un projet de règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense de 250 000\$ afin de pourvoir aux travaux de conversion des feux de circulation DEL à divers endroits dans la municipalité incluant les travaux connexes, sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance.

**2010-245**

**APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 7, AVENUE DE L'ÉGLISE, POINTE-CLAIRE**

ATTENDU QUE le Règlement n° 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire auquel est assujettie la propriété située au 7, avenue de l'Église, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé à sa réunion du 12 avril 2010, l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à l'exception d'une partie du toit, tel que démontré au plan déposé;

ATTENDU QUE le conseil municipal a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, incluant l'ajout d'une partie du toit, tel que démontré au plan déposé.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette  
Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement  
D'approuver les plans suivants:

**RÉSOLU :**

1. Le plan «façade principale, révision 8 (Dessin A-07)» préparé par Victor Simion, architecte, le 30 mars 2010 et reçu au Service d'urbanisme le 6 avril 2010;
2. Le plan «façade latérale droite, révision 8 (Dessin A-08)» préparé par Victor Simion, architecte, le 30 mars 2010 et reçu au Service d'urbanisme le 6 avril 2010;
3. Le plan «façade arrière, révision 6 (Dessin A-09)» préparé par Victor Simion, architecte, le 10 mars 2010 et reçu au Service d'urbanisme le 26 mars 2010;
4. Le plan «façade latérale gauche, révision 8 (Dessin A-10)» préparé par Victor Simion, architecte, le 30 mars 2010 et reçu au Service d'urbanisme le 6 avril 2010, en remplacement des plans approuvés par la résolution n° 2010-086 adoptée par le conseil le 15 février 2010, relativement au plan de réutilisation du sol à la suite de la démolition de la maison située au 7, avenue de l'Église (M. Cuzzolini et A.-M. Cuzzolini), ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire.

**2010-246**

**APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 59, AVENUE DE LA BAIE-DE-VALOIS, POINTE-CLAIRE**

ATTENDU QUE le Règlement n° 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire, auquel est assujettie la propriété identifiée par les n°s de lots 57-724, 57-725, 57-726, 57-P727 et située au 59, avenue de la Baie-de-Valois, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 12 avril 2010.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Labbé  
Appuyé par monsieur le conseiller Trudeau, et unanimement  
D'approuver les documents suivants:

1. Le plan «Coloured Rendering» préparé par M. Elliott Egmond et reçu au Service d'urbanisme le 26 mars 2010;
2. Le croquis montrant le style de carrelage des fenêtres, préparé par M. Elliott Egmond et reçu au Service d'urbanisme le 26 mars 2010;
3. Les photos annotées par M. Elliott Egmond et reçues au Service d'urbanisme le 26 mars 2010 (documents 3a, 3b, 3c);
4. L'échantillon de revêtement de marque «Maibec» et de couleur taupe soumis pour les tous les pignons et une partie du passage couvert et l'échantillon de marque «Maibec» de couleur beige grès pour les encadrements de fenêtres, reçus au Service de l'urbanisme le 26 mars 2010;
5. L'échantillon de peinture de marque «Benjamin Moore» et de couleur blanc ivoire soumis pour le stuc de toutes les élévations de la maison, reçu au Service de l'urbanisme le 29 mars 2010, relativement aux de rénovations extérieures de la maison située au 59, avenue de la Baie-de-Valois (E. V. Egmond), lesquels étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire.

**2010-247**

APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 33, AVENUE WAVERLEY, POINTE-CLAIRE

ATTENDU QUE le Règlement n° 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire, auquel est assujettie la propriété identifiée par les n<sup>os</sup> de lots 40-70 et 40-69 et située au 33, avenue Waverley, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 12 avril 2010.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Geller  
Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement  
D'approuver les documents suivants:

1. Le plan «plan implantation (feuille 8/8)», préparé par Dessins Drummond Inc. le 23 mars 2010 et reçu au Service d'urbanisme le 26 mars 2010;
2. Le plan «élévation avant (feuille 1/8)» préparé par Dessins Drummond Inc. le 23 mars 2010 et reçu au Service d'urbanisme le 26 mars 2010;
3. Le plan «élévation droite (feuille 2/8)» préparé par Dessins Drummond Inc. le 23 mars 2010 et reçu au Service d'urbanisme le 26 mars 2010 ;
4. Le plan «élévation gauche (feuille 3/8)» préparé par Dessins Drummond Inc. le 23 mars 2010 et reçu au Service d'urbanisme le 26 mars 2010;

5. Le plan «élévation arrière (feuille 4/8)» préparé par Dessins Drummond Inc. le 23 mars 2010 et reçu au Service d'urbanisme le 26 mars 2010;
6. L'échantillon de revêtement de marque «Canoxel» et de couleur pierre de rivière soumis pour les pignons, les lucarnes et la partie supérieure de l'agrandissement proposé, et reçu au Service de l'urbanisme le 19 janvier 2010;
7. L'échantillon de bardeau architectural laminé «IKO» et de couleur noir double soumis pour la toiture, relativement à la construction d'un agrandissement et des rénovations extérieures pour la maison située au 33, avenue Waverley (A.-M. Legare et M. Massakbi), ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire.

**2010-248**

**APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 6, AVENUE DE SALISBURY, POINTE-CLAIRE**

---

ATTENDU QUE le Règlement n° 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire, auquel est assujettie la propriété identifiée par les n<sup>os</sup> de lots 40-199-2 et 40-200-2 et située au 6, avenue de Salisbury, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 12 avril 2010.

Il est proposé par monsieur le conseiller Geller

**RÉSOLU :**

Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver l'échantillon de peinture de marque «Benjamin Moore» et de couleur Phillipsburg-Blue soumis pour toutes les façades de la maison et reçu au Service de l'urbanisme le 12 avril 2010, relativement à la peinture du stuc sur toutes les façades de la maison située au 6, avenue de Salisbury (R. Vineberg), ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire.

**2010-249**

**APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 101, AVENUE MAITLAND, POINTE-CLAIRE**

---

ATTENDU QUE le Règlement n° 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire, auquel est assujettie la propriété située au 101, avenue Maitland, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 12 avril 2010.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Sztuka Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'approuver le certificat de localisation préparé en 2005 par Marcel Turcotte, arpenteur-géomètre, et modifié par le Service d'urbanisme et le plan n° 5/7 préparé par Patrice Leduc et reçu au Service d'urbanisme le 12 mars 2010, relativement à un agrandissement d'un étage sur pieux au 101, avenue Maitland (D. Furlotte et E. Williams) avec la condition qu'une modification soit apportée à la longueur et à la pente de la rampe afin de rendre celle-ci adaptée aux normes et accessible aux personnes handicapées, lesquels certificat et plan étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire.

**2010-250** APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 2, AVENUE DRAYTON, POINTE-CLAIRE

ATTENDU QUE le Règlement n° 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire, auquel est assujettie la propriété située au 2, avenue Drayton, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 8 mars 2010.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Geller Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'approuver les plans d'élévations et les échantillons reçus au Service d'urbanisme le 22 février 2010, relativement à un agrandissement au rez-de chaussée et aux rénovations extérieures au 2, avenue Drayton (A. King & G. Côté), ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire.

**2010-251** APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 38, AVENUE DU GOLF, POINTE-CLAIRE

ATTENDU QUE le Règlement n° PC-2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments patrimoniaux et aux secteurs plus anciens de Pointe-Claire, auquel est assujettie la propriété située au 38, avenue du Golf, exige que préalablement à l'émission d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé à sa réunion du 8 mars 2010 l'approbation d'un plan pour la construction d'un garage détachée sur le terrain.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Geller Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver les plans n°s A1, A2 et Site-1 (révision 2) préparés par Suzie Aird, technologue professionnelle, le 12 février 2010 et reçus au Service d'urbanisme le 15 février 2010, ainsi que les échantillons de matériaux de parement, relativement à la construction d'un garage détaché au 38, avenue du Golf (A. Smith et N. Cunningham), ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement n° PC-2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments patrimoniaux et aux secteurs plus anciens de Pointe-Claire.

**2010-252**                    REFUS – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 138, AVENUE DIEPPE, POINTE-CLAIRE

ATTENDU QUE le Règlement n° 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire, auquel est assujettie la propriété située au 138, avenue Dieppe, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme n'a pas recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 8 mars 2010.

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Smith Appuyé par monsieur le conseiller Sztuka, et unanimement DE refuser les documents préparés par la société Dubord Design Architecture, reçus au Service d'urbanisme les 16 et 22 février 2010, comprenant le plan d'implantation, les plans d'élévations principale, droite, gauche et arrière, relativement à la construction d'une nouvelle maison unifamiliale au 138, avenue Dieppe (S. Langdon et D. Blonska), ceux-ci n'étant pas conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire et plus précisément à l'article 12 concernant les critères relatifs à l'architecture, à savoir que :

1. le bâtiment ne s'intègre pas harmonieusement avec les bâtiments avoisinants;
2. des éléments ostentatoires sont proposés;
3. le bâtiment n'utilise pas le vocabulaire architectural déjà utilisé dans le voisinage; et
4. les matériaux proposés ne correspondent pas aux matériaux déjà couramment utilisés dans le voisinage.

**2010-253**                    DÉPÔT – LISTE DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS (COMMANDES) POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2010 AU 31 MARS 2010 ET DE LA LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES AU 31 MARS 2010

Les membres du conseil prennent acte du dépôt de la liste des engagements de crédits (commandes) pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2010 au 31 mars 2010 et la liste des virements budgétaires au 31 février 2010, telles que préparées par la trésorière.

**2010-254**                    RAPPORT – ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport de la trésorière sur les états comparatifs des revenus et des dépenses pour la période de trois (3) mois, se terminant le 31 mars 2010.

**2010-255**                    CIRQUE DES SHRINERS – SOUTIEN FINANCIER

RÉSOLU :                    Il est propose par monsieur le conseiller Iermieri Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'accorder un soutien financier au montant de 225,75\$ à l'organisme Cirque des Shriners, représentant l'achat de vingt (20) billets devant être remis aux participants du programme Aqua Percept;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-193-00-989, le tout, tel qu'il appert du certificat n° 10-2685 émis par la trésorière.

**2010-256** AUTORISATION – PARTICIPATION AU 25<sup>e</sup> GALA ACCOLADES  
2010 – 3 JUIN 2010

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Trudeau  
Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement  
D'autoriser monsieur le maire Bill McMurchie et messieurs les  
conseillers M. Jean-Pierre Grenier, M. Morris Trudeau, M. Aldo  
Iermieri et M. Paul Bissonnette, ainsi que leurs épouses, à  
représenter la Ville de Pointe-Claire au 25<sup>e</sup> Gala Accolades 2010 qui  
aura lieu le 3 juin 2010;

DE payer, pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire, les coûts de  
2 200\$ pour l'achat d'une table de dix (10) personnes;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste  
budgétaire 1-02-111-00-311, le tout, tel qu'il appert du certificat  
n° 10-2684 émis par la trésorière.

**2010-257** CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE  
MONTRÉAL – PUBLICITÉ

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Labbé  
Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement  
D'acheter un espace publicitaire de 975\$ dans le répertoire des  
membres 2011 de la Chambre de commerce de l'Ouest-de-l'Île de  
Montréal;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-111-00-349, le  
tout, tel qu'il appert du certificat n° 10-2707 émis par la trésorière.

**2010-258** CLUB DE HOCKEY DES OLDTIMERS DE POINTE-CLAIRE –  
PUBLICITÉ

Le sujet relatif à l'achat d'un espace publicitaire dans le programme  
du 41<sup>e</sup> tournoi de hockey organisé par le Club de hockey des  
Oldtimers de Pointe-Claire est reporté à une prochaine séance du  
conseil.

**2010-259** MAGAZINE AÉRONAUTIQUE DU QUÉBEC PLEIN VOL –  
PUBLICITÉ

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Geller  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement  
D'acheter un espace publicitaire de 1500\$, plus toutes taxes  
applicables, dans le Magazine Aéronautique du Québec Plein Vol;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-111-00-349, le  
tout, tel qu'il appert du certificat n° 10-2712 émis par la trésorière.

**2010-260** PROJET «ÉCRIVAIN EN RÉSIDENCE» - SOUTIEN FINANCIER

RÉSOLU : Il est propose par monsieur le conseiller Geller  
Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement  
D'accorder un soutien financier de 5000\$, à l'écrivain Mark Abley  
dans le cadre du projet «Écrivain en résidence»;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-702-32-498, le  
tout, tel qu'il appert du certificat n° 10-2669 émis par la trésorière.

**2010-261** AUTORISATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES AVENUES CONDOVER, DE SHIPTON-PARK, DU PARC-PENHURST ET DE L'AVENUE WAVERLEY

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Geller Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'autoriser un paiement de 14 113,18\$ relatif aux modifications de contrat pour les travaux de reconstruction des avenues Condover, de Shipton-Park, du Parc-Penhurst et de l'avenue Waverley située au nord de l'avenue Condover, à la société «LES PAVAGES D'AMOUR INC.»;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-22-409-02-401, le tout, tel qu'il appert du certificat n° 09-2441 émis par la trésorière.

**2010-262** OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES DE SOUTIEN TECHNIQUE ET MISE À JOUR DU LOGICIEL «HARFAN»

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Labbé Appuyé par le monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'octroyer un contrat pour des services de soutien technique et de la mise à jour du logiciel «Harfan» pour l'année 2010, à la société «GROUPE ALTUS LTÉE» pour un montant de 29 826,09\$, incluant les taxes, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres n° SE100006;

D'imputer cette dépense, tel que ci-dessous :

Poste budgétaire 1-02-310-38-552

Crédits: 28 504,80\$          Contrat: 29 826,09\$

Le tout, tel qu'il appert du certificat n° 10-2467 émis par la trésorière.

**2010-263** AUTORISATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – CENTRE AQUATIQUE MALCOLM-KNOX

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'autoriser un paiement de 121 833,39\$ relatif aux modifications de contrat pour l'agrandissement et les rénovations effectués au Centre aquatique Malcolm-Knox, à la société «KINGSTON BYERS INC.»;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-22-407-02-743, le tout, tel qu'il appert du certificat n° 10-2688 émis par la trésorière.

**2010-264** OCTROI D'UN CONTRAT – MISE EN PLACE D'UN PLAN DE RELÈVE INFORMATIQUE

Le sujet relatif à l'octroi d'un contrat pour la mise en place d'un plan de relève informatique est reporté à une prochaine séance du conseil.

**2010-265** OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES D'ENTRETIEN DES PARCS, DES ESPACES VERTS, DES PLACES PUBLIQUES ET DES RIVES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri Appuyé par le monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'octroyer un contrat pour les services d'entretien des parcs, des espaces verts, des places publiques et des rives pour l'année 2010, à la société «MARIO C. ET FILS (9042-0845 QUÉBEC INC.)» pour un montant de 47 985,99\$, incluant les taxes, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres n° IH100005;

D'imputer cette dépense, tel que ci-dessous :

Poste Budgétaire		Contrat	Crédits
1-02-701-71-571	<i>Entretien des berges</i>	10 158,75\$	9 708,75\$
1-02-701-71-572	<i>Entretien aménagement parcs naturels</i>	10 158,75\$	9 708,75\$
1-02-701-74-539	<i>Ent. &amp; rép.- Autres bâtiments &amp; terrains</i>	27 668,49\$	26 442,86\$
	Total	47 985,99\$	45 860,36\$

Le tout, tel qu'il appert du certificat n° 10-2700 émis par la trésorière.

**2010-266** APPROBATION – PROTOCOLES D'ENTENTE

RÉSOLU :  
 Il est proposé par monsieur le conseiller Trudeau  
 Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement  
 D'approuver la conclusion de deux (2) protocoles d'entente relatifs à  
 l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.3 du  
 Fonds Chantiers Canda-Québec et portant les numéros 810403  
 (1 869 014\$) et 810417 (2 987 696\$), entre le ministère des Affaires  
 municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville  
 de Pointe-Claire;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la  
 municipalité, tout document afférent ou nécessaire pour donner suite  
 à la présente résolution.

**2010-267** OCTROI D'UN CONTRAT – CONSTRUCTION D'UN CHALET  
 DANS LE PARC DU VOYAGEUR

RÉSOLU :  
 Il est proposé par monsieur le conseiller Trudeau  
 Appuyé par le monsieur le conseiller Sztuka, et unanimement  
 D'octroyer un contrat pour la construction d'un chalet dans le parc  
 du Voyageur à la société «QUADRAX & ASSOCIÉS EG (9200-1643  
 QUÉBEC INC.)» pour un montant de 507 000\$, incluant les taxes, et  
 ce, conformément aux documents de l'appel d'offres n° PG100003;

D'imputer cette dépense, tel que ci-dessous :

Poste budgétaire 1-22-409-02-404

Crédits: 484 541,52\$      Contrat: 507 000\$

Le tout, tel qu'il appert du certificat n° 10-2567 émis par la trésorière.

**2010-268** APPROBATION – ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE  
 MONTRÉAL ET LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU :  
 Il est proposé par monsieur le conseiller Smith  
 Appuyé par monsieur le conseiller Geller, et unanimement  
 D'approuver une entente à intervenir entre la Ville de Montréal et la  
 Ville de Pointe-Claire dans le cadre du projet de reconstruction de  
 l'avenue Braebrook, entre les avenues d'Arrohead Crescent et  
 Hastings;

D'autoriser le directeur du Service de l'ingénierie et du traitement de  
 l'eau à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document  
 afférent ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**2010-269** SURINTENDANT ADJOINT – INGÉNIÉRIE ET TRAITEMENT DE  
 L'EAU – PERMANENCE

RÉSOLU :  
 Il est proposé par le conseiller Iermieri  
 Appuyé par le conseiller Bissonnette, et unanimement  
 D'approuver la nomination permanente de M. Gilles Caron au poste  
 de Surintendant adjoint – Service de l'ingénierie et du traitement de  
 l'eau, à compter du 16 mai 2010, à la suite de la recommandation de  
 Me Jean-Denis Jacob, directeur général.

**2010-270** AUTORISATION – VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées conformément à l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c.C19)*;

RÉSOLU :  
Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'ordonner à la greffière, ou en son absence, à la greffière adjointe, de procéder à la vente par enchère publique des immeubles sur lesquels des taxes imposées n'ont pas été payées, lesquels immeubles sont décrits à l'annexe 1 et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et ce, le jeudi 10 juin 2010 à 9 h, en la salle des délibérations du conseil de la Ville de Pointe-Claire située au 451, boulevard Saint-Jean à Pointe-Claire;

DE mandater les personnes énumérées ci-contre pour enchérir et acquérir, pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire, les immeubles en vente pour non-paiement de taxes lors de l'enchère publique:

- Me Jean-Denis Jacob;
- Mme Line Goulet;
- M. Vincent Proulx.

**2010-271** APPROBATION – CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'OUEST-DE-L'ÎLE

RÉSOLU :  
Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier Appuyé par monsieur le conseiller Labbé, et unanimement D'approuver les documents intitulés «Programmation budgétaire 2010-2011» et «Programmation des activités 2010-2011» du Centre local de développement de l'Ouest-de-l'île (CLD), joints au dossier décisionnel n° 10-131-2706.

**2010-272** AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 2495C DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

Monsieur le conseiller Trudeau donne avis à l'effet qu'un projet de règlement modifiant le Règlement de construction n° 2495C de la Ville de Pointe-Claire afin d'autoriser la construction d'un chalet municipal dans le parc du Voyageur, et ce, sans qu'un système de gicleurs automatique à eau y soit installé, sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance.

**2010-273** LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU :  
Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement DE lever la présente séance à 20 h 22.

\_\_\_\_\_  
Bill McMurchie, maire

\_\_\_\_\_  
Lucie Tousignant, greffière